PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 12 mars 2012** à **19h30** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jocelyn Breault	Maire
Mélanie Marion	Conseillère
Guy Laverdière	Conseiller
Martin Bordeleau	Conseiller
Gilles Gauthier	Conseiller

Étaient absents; Monsieur le conseiller Alain Bordeleau
Madame la conseillère Line Richard

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Jocelyn Breault, maire. Louise Sisla Héroux directrice générale adjointe est aussi présente.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
5. MANDAT REPRÉSENTANT COUR MUNICIPALE
6. DÉPÔT INDICATEURS DE GESTION
7. SOUMISSION NOUVEAUX ORDINATEURS
8. AFFAIRES NOUVELLES

FINANCES

9. RAPPORTS
10. DÉPÔT CERTIFICAT TENUE DE REGISTRE-RÈGLEMENT D'EMPRUNT 495-2012 AU MONTANT DE 600 000$ RELATIF AU PROJET MANOIR LES MÉSANGES
11. ADOPTION DES COMPTES
12. REMBOURSEMENTS DE TAXES

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. EMBAUCHE POMPIER
16. ACHAT MATÉRIEL ET FORMATION SERVICE INCENDIE
17. ENTENTE LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL EN ESPACE CLOS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE

18. DEMANDE PROGRAMME CLÉ-PROJET SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

19. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL/REDDITION DE COMPTE 2011
20. DEMANDE DE SUBVENTION-PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL EXERCICE 2012
21. OUVERTURE SOUMISSIONS NIVELEUSE

GESTION DU TERRITOIRE

22. LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT-NOUVELLES EXIGENCES DEMANDÉES AUX MUNICIPALITÉS
23. RESSOURCE EN ENVIRONNEMENT-STAGIAIRE RÉMUNÉRÉ 15 SEMAINES
24. OFFRE DE SERVICE CONSEILS EN ENVIRONNEMENT
25. MODIFICATION BAIL LOCATION EMPLACEMENT AVEC TELUS MOBILITÉ
26. AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT ZONAGE SECTEUR VILLAGE
27. ADOPTION RÈGLEMENT 488-2011-HAUTEUR ET SUPERFICIE MAXIMALE BÂTIMENT DE FERMETTE
28. ADOPTION RÈGLEMENT 494-2012-AUTORISER USAGE SERVICES ÉDUCATIFS DANS ZONE 825
29. PROLONGEMENT RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR RUE RAYMOND
30. PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ
31. POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

LOISIRS & CULTURE

32. FESTIVAL MA RIVIÈRE EN CHANSON-DEMANDE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LEUR 10ÈME ANNIVERSAIRE
33. PROJET SYMPHONIA LANAUDIERE

DIVERS

34. AUTORISATION ACHATS
35. PÉRIODE DE QUESTIONS
36. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

088-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec une modification, soit délibérations sur l'item 31 avant la pause.

Adopté

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

089-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 13 février 2012** soient adoptés.

Adopté

4. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

780 Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
M. Pierre Arcand annonce un octroi de 50 000$ dans le cadre du programme « Climat municipalités » afin de réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer un plan d'action afin de réduire ses émissions.

781 Chambre de commerce Saint-Côme

Désire revoir avec la municipalité le projet de piste cyclable pour notre région. Croit pouvoir apporter des ajustements à l'actuel projet.

Accusé réception et les informer que les membres du conseil convoqueront la Chambre de Commerce prochainement pour une rencontre à ce sujet.

785 Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Concernant les boissons énergisantes, l'Agence demande aux municipalités d'interdire la vente de celles-ci dans leurs installations sportives.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Monsieur le conseiller Gilles Gauthier vote OUI
Madame la conseillère Mélanie Marion vote OUI
Monsieur le conseiller Martin Bordeleau vote NON
Monsieur le conseiller Guy Laverdière vote OUI

090-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à la majorité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme prenne les dispositions nécessaires afin d'interdire la vente de boissons énergisantes dans ses installations.

Adopté

786 MRC de Matawinie
Transmet les CERTIFICATS DE CONFORMITÉ du Règlement 486-2011 (autorisation maisons mobiles dans la zone 404) et du Règlement 487-2011 (autorisation habitation multifamiliale dans la zone 406-A)

787 Plaisirs Passion Plein Air Inc.
Demande raccordement réseau aqueduc pour le 118 rue Maurice.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

091-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que cette demande soit acceptée conformément à notre réglementation en vigueur et après vérification de l'inspecteur municipal.

Adopté

788 Gala Florilège
Demande de financement pour le Gala Florilège 2012 qui se tiendra à L'Assomption le samedi 26 mai au Collège L'Assomption.

789 Solidarité rurale du Québec
Invitation à la Tournée rurale qui s'arrêtera à Saint-Liguori le 20 mars prochain au Club de golf Montcalm à 19h. Document de consultation.

792 Municipalité de Saint-Thomas
Invitation à participer au défilé du 175e de Saint-Thomas qui aura lieu samedi le 11 août 2012.

795 Commission scolaire des Samares
Invitation pour monsieur le Maire à un forum de discussion sur la contribution sociale et économique qui aura lieu mercredi 11 avril 2012 à l'école secondaire de l'Érablière de 9h à 15h30.

Inscrire à l'agenda de M. le maire.

796 MRC de Matawinie
Demande position concernant vente de terres du domaine de l'État pour 2 propriétés au Lac Guénard.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

092-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale informe la MRC de Matawinie que la Paroisse de Saint-Côme n'a aucune objection à la vente de terres du domaine de l'État de deux propriétés au Lac Guénard, tel que décrite et montré au plan.

Adopté

797 CREVALE
Invitation à une assemblée spéciale d'information qui aura lieu le 28 mars de 14h à 16h au Pavillon l'Envol à Joliette

Inscrire à l'agenda de M. le maire.

798 Tourisme Lanaudière
Invitation au 26e gala des Grand Prix du tourisme Desjardins qui se tiendra le 21 mars au Collège Esther-Blondin à Saint-Jacques. Billet 45$ taxes en sus (51,74$)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

093-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente, autorisée à procéder à l'achat d'un billet au coût de 51,74$ pour assister au gala des Grand Prix du tourisme Desjardins qui se tiendra le 21 mars au Collège Esther-Blondin à Saint-Jacques.

Adopté

804 Marc-André et Jules Morin
Résidant au 933 et 935 rue Principale, demandent changement zonage de résidentiel à commercial

Voir item No 26 à l'ordre du jour de la présente séance du conseil et transmettre lettre à Messieurs Morin (accusé réception).

805 Réseau FADOQ-Région Lanaudière
Invitation tournoi de golf le 24 mai au Club de golf Montcalm. Coût : Foursome 125$/personne

806 Fondation des Samares
Invitation 10e édition de la Classique de golf qui se tiendra le 7 juin prochain au Club de golf de Berthier. Quatuor 900$ 1 golfeur 225$ ou contribution financière. Réponse avant le 5 mai.

807 Jacques Boisvert Communication Inc.
En collaboration avec UMQ publicité réservée aux municipalités de moins de 10 000 habitants. Tribune des maires et mairesses. Élites Villes d'Avenir

808 Association québécoise d'urbanisme
Transmet adhésion 2012 au coût de 114.98$ taxes incluses. (Étions membres en 2011)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

094-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit

par la présente, autorisée à procéder au versement de la cotisation 2012 à l'AQU au montant de 114,98$.

Adopté

812 Ville de Trois-Rivières
Invitation à la prochaine activité de formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra le 1er et 2 juin 2012 à l'Hôtel Gouverneur. Coût : 206.96$ taxes incluses

5. MANDAT REPRÉSENTANT COUR MUNICIPALE

Nous avons reçu en décembre 2011 deux offres de services juridiques pour représentation à la Cour Municipale pour l'année 2012, soit, Dunton Rainville au montant de 930,00$ plus taxes et déboursés et Bélanger Sauvé avocats au montant de 1200,00$ plus taxes et déboursés.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

095-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que le mandat de représentation à la Cour Municipale pour l'année 2012 soit accordé à Dunton Rainville Avocats au coût de 930,00$ plus taxes et déboursés.

Adopté

6. DÉPÔT INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un sommaire des indicateurs de gestion obligatoires 2010.

7. SOUMISSION NOUVEAUX ORDINATEURS

Résopro inc. présente une soumission pour le remplacement des ordinateurs à la réception. Ces ordinateurs ont plus de 5 ans et montrent des signes de fatigues en ce sens que l'ordinateur de la réception devient de plus en plus bruyant et celui de l'adjointe administrative est très lent. Résopro inc. propose de changer le système d'exploitation pour les nouveaux ordinateurs en optant pour Windows 7 Professionnel 64 bits. L'architecture 64 bits permet d'utiliser beaucoup plus de mémoire vive et ainsi donc, l'appareil est beaucoup plus robuste en multi-tâche.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

096-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de Résopro inc. pour l'achat de deux ordinateurs au montant de 2 774,35$ incluant taxes et installation soit retenue et que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de ces équipements informatiques

Adopté

8. AFFAIRES NOUVELLES

Madame la conseillère Mélanie Marion
Retour sur les activités de la semaine de relâche, soit une journée familiale ainsi que l'activité du cirque, ainsi qu'une randonnée raquette très appréciée et comptant une participation d'environ 50 personnes.

Madame la conseillère Mélanie Marion
Informe les membres du conseil que en ce qui concerne les soirées cinéma comptant une participation d'environ 50 enfants et ayant lieu les vendredis soirs, des frais additionnels pour les droits d'auteur devront être déboursés pour chaque projection, soit environ 300$ additionnel, réflexion à ce sujet au niveau du budget.

Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Demande la date du dépôt du rapport de vérification comptable. Et demande le profil financier du MAMROT, ainsi que la liste des permis émis par la municipalité.

Suite à une formation en sécurité civile, informe les membres du conseil que dorénavant le plan des mesures d'urgence changera de nom et demande si le conseil a un intérêt à établir cette politique.

Limites de Vitesse Rte 347 et demande des nouvelles à ce sujet. M. le maire informe M. Laverdière de la rencontre qui a eu lieu le 27 février 2012.

Il est présentement 20h50 et Madame la conseillère Line Richard enregistre sa présence à la table du conseil.

Madame la conseillère Line Richard
Informe les membres du conseil que les cours de tennis auront lieu du mercredi 27 juin 2012 au 1er août 2012 au même coût que l'année dernière.

FINANCES

9. RAPPORTS

La directrice générale remet en début d'assemblée une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

10. DÉPÔT CERTIFICAT TENUE DE REGISTRE-RÈGLEMENT D'EMPRUNT 495-2012 AU MONTANT DE 600 000$ RELATIF AU PROJET MANOIR LES MÉSANGES

CERTIFICAT

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

RÈGLEMENT NUMÉRO 495-2012

Je soussignée ALICE RIOPEL, directrice générale de la Paroisse de Saint-Côme certifie;

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement No 495-2012 est **3257** :

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est **337**;

QUE le nombre de signatures apposées est de **0 ;**

Je déclare que le règlement No 495-2012 est

RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER.

ALICE RIOPEL, g.m.a.
Directrice générale

Le 3 mars 2012 À 19h05

11. ADOPTION DES COMPTES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

097-2012 La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **7485; 7489; 7490; 7494; 7495; 7501 à 7503; 7511 à 7514; 7516 à 7518; 7604 à 7623; 7628 à 7630; 7636; 7638; 7639 et 7652 à 7728** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois de **février 2012**, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois de **février 2012** totalisant **356 056,11 $** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

12. REMBOURSEMENTS DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

098-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'émission de certificats de la MRC, des remboursements soient effectués selon la liste suivante :

8426-94-2992-00-0000 CERTIFICAT NO : 1100691	15.35 $
8425-48-2267-00-0000 CERTIFICAT NO : 1100677	127.86 $
8426-50-7520-00-0000 FICHE ANNULÉE	28.08 $

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

Il est 21h25 et Madame la conseillère Mélanie Marion quitte l'assemblée.

14. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

099-2012 Il est présentement 21h25 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

100-2012 Il est présentement 21h40 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. EMBAUCHE POMPIER

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

101-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que, suite à une recommandation du Directeur du Service des incendies, M. Pierre-Luc Morin soit embauché comme pompier volontaire conformément aux critères d'embauche des pompiers volontaires.

Adopté

16. ACHAT MATÉRIEL ET FORMATION SERVICE INCENDIE

Le directeur du service des incendies demande au conseil municipal une autorisation d'achat pour deux parties faciales (grandeur petit) pour appareil respiratoire au coût de 375$ chacun, une autorisation pour une formation pour trois pompiers pour les pinces de survie au montant de 2 700$ ainsi que quatre téléavertisseurs au montant de 400$ pour un total d'équipement et formation de 3 850$.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

102-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente, autorisée à procéder à l'achat de matériel ainsi que formation pour le service incendie, tel que suivant; deux parties faciales (grandeur petit) pour appareil respiratoire au coût de 375$ chacun, une formation pour trois pompiers pour les pinces de survie au montant de 2 700$ ainsi que quatre téléavertisseurs au montant de 400$ pour un total d'équipement et formation de 3 850$ et d'en payer les coûts.

Adopté

17. ENTENTE LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL EN ESPACE CLOS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE

La municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande si la municipalité de Saint-Côme est disposée à conclure une entente concernant la location d'équipement de travail en espace clos lorsque nécessaire.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

103-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Jocelyn Breault, maire ou monsieur le conseiller Gilles Gauthier, maire suppléant et Mme Alice Riopel, directrice générale ou Mme Louise Sisla Héroux, directrice générale adjointe soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente concernant la location d'équipement de travail en espace clos lorsque nécessaire avec la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Cette location sera autorisée conditionnellement à ce que lesdits équipements soient disponibles. Les membres du conseil conviennent d'établir le coût de cette location d'équipement à 200$ par jour, tels équipements devant être transportés par la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie lorsque requis.

Adopté

18. DEMANDE PROGRAMME CLÉ-PROJET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Nos services des incendies et des premiers répondants demandent aux membres du conseil municipal la possibilité de produire une demande de subvention salariale à Emploi Québec au programme d'insertion à l'emploi CLÉ relativement à leur projet de planification en prévention, ce qui comprendrait un (1) employé pour une durée de 26 semaines à raison de 30 heures par semaine.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

104-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que Jocelyn Breault, maire ou Gilles Gauthier, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisla Héroux, directrice générale adjointe soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une **demande de subvention salariale à Emploi Québec** pour **une personne** admissible à ce programme d'insertion à l'emploi/expérience de travail d'une **durée 26 semaines**.

Adopté

TRANSPORT

19. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL/REDDITION DE COMPTE 2011

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 44 967$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

105-2012 POUR CES MOTIFS et les membres du conseil ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Côme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

20. DEMANDE DE SUBVENTION-PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL EXERCICE 2012

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

106-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande de subvention soit transmise au Ministre délégué aux Transports ainsi qu'au député de Berthier M. André Villeneuve pour l'amélioration des routes municipales suivantes : Rue Raymond, 34e Avenue, 36e Avenue, 50e Avenue, 154e Avenue, Rang 9, Rue des Pins, Rue Bernard et rue Pierre.

Adopté

21. OUVERTURE SOUMISSIONS NIVELEUSE

Suite à l'ouverture des soumissions du 2 mars 2012 à 11h pour l'achat d'une niveleuse, la firme **Équipement Laurentien enr**. a présenté une soumission au montant de **196 383,05$** incluant toutes taxes, cette soumission étant conforme au devis.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

107-2012 Pour faire suite à l'ouverture des soumissions déposées le 2 mars 2012 à 11h00 relativement à l'achat d'une niveleuse, et les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la soumission de **Équipement Laurentien enr**. au montant de **196 383,05$ incluant toutes taxes**, soit retenue et adoptée, étant la seule soumission conforme reçue.

QUE en vertu de l'Article 14.1 du Code Municipal toute municipalité de moins de 100 000 habitants peut engager son crédit pour une période n'excédant pas cinq ans, la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme procède à l'achat de la niveleuse par le biais d'un type de financement Crédit-bail pour un terme de 60 mois;

QUE M. Jocelyn Breault, maire ou M. Gilles Gauthier, maire suppléant ainsi que Mme Alice Riopel, directrice générale ou Mme Louise Sisla Héroux, directrice générale adjointe soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cet achat et cet emprunt.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

22. LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT-NOUVELLES EXIGENCES DEMANDÉES AUX MUNICIPALITÉS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1er février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un des ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

108-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers;

D'EXPRIMER l'objection de la Paroisse de Saint-Côme à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adopté

23. RESSOURCE EN ENVIRONNEMENT-STAGIAIRE RÉMUNÉRÉ 15 SEMAINES

L'Université de Sherbrooke vous offre maintenant la possibilité d'engager des stagiaires du baccalauréat en études de l'environnement pouvant collaborer à la réalisation de vos projets environnementaux! Si vous avez besoin d'une ressource pour élaborer du matériel de sensibilisation? Ou si vous souhaitez mettre sur pied une patrouille verte? Ce sont des stages rémunérés d'une durée de 15 semaines, à temps complet (de mai à août)

Ce projet n'a pas été retenu.

24. OFFRE DE SERVICES CONSEILS EN ENVIRONNEMENT

Mme Nicole Moreau présente au conseil municipal une offre de services conseils en environnement, en réglementation de l'environnement et économie d'énergie au taux horaire de 85$/heure plus taxes pour un service ponctuel sur demande.

La directrice générale inclura Mme Moreau à notre liste de personnes ressources

25. MODIFICATION BAIL LOCATION EMPLACEMENT AVEC TELUS MOBILITÉ

Telus Mobile Inc. propose une convention d'amendement au bail d'emplacement ayant pour effet de prolonger la durée du bail actuel pour quatre (4) autres périodes consécutives de cinq (5) ans chacune menant le terme du présent bail à l'année 2046. En échange TELUS convient de verser à la municipalité un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000$) et il est entendu que Telus accepte les installations des équipements de la municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

109-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Jocelyn Breault, maire ou monsieur le conseiller Gilles Gauthier, maire suppléant et Mme Alice Riopel, directrice générale ou Mme Louise Sisla Héroux, directrice générale adjointe soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une convention d'amendement au bail d'emplacement avec Telus Mobile ayant pour effet de prolonger la durée du bail actuel pour quatre (4) autres périodes consécutives de cinq (5) ans chacune menant le terme du présent bail à l'année 2046.. En échange TELUS convient

de verser à la municipalité un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000$) et il est entendu que Telus accepte les installations des équipements de la municipalité.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

110-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente, autorisée à procéder à l'acceptation de l'offre de services professionnels de la firme Dessau relative à l'expertise structurale de la tour, la mise à jour des dessins généraux, de l'inspection post travaux des installations incluant un rapport au montant de 9 750$ plus taxes et d'en payer les coûts.

Adopté

26. AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT ZONAGE SECTEUR VILLAGE

Monsieur le conseiller Martin Bordeleau dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin : d'autoriser les commerces de classe « hébergement » dans la zone 812 ; d'interdire les commerces de classe « restauration type 2 » dans la zone 812 ; de prolonger la zone 812 jusqu'à la zone 609 ; et de modifier la définition « d'habitation multifamiliale » en enlevant la notion d'entrée commune.

27. ADOPTION RÈGLEMENT 488-2011-HAUTEUR ET SUPERFICIE MAXIMALE BÂTIMENT DE FERMETTE

RÈGLEMENT NUMÉRO 488-2011
modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990
afin d'augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment de fermette et de modifier la superficie maximale pour un tel bâtiment.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 206-1990 est adopté depuis le 21 avril 1990 sur le territoire de la Paroisse de Saint-Côme;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs et du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entérine les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné conformément à au Code municipal du Québec LRQ c. C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de modification au règlement de zonage prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LRQ c. A-19.1 est respectée;

111-2012 **EN CONSÉQUENCE,** les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gauthier et résolu à l'unanimité des

conseillers que le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE LA SUPERFICIE MAXIMALE DES BÂTIMENTS LIÉS À L'USAGE FERMETTE

L'article 95.4 intitulé « Superficie maximale d'implantation au sol des bâtiments de fermette » du règlement de zonage numéro 206-1990 est remplacé par le texte suivant :

Article 95.4 Superficie maximale d'implantation au sol des bâtiments de fermette

La superficie maximale d'implantation au sol de l'ensemble des bâtiments de fermette est de 235 mètres carrés (2530 pieds carrés).

Deux (2) bâtiments maximum associés à l'usage complémentaire fermette sont autorisés.

ARTICLE 4 AUGMENTATION DE LA HAUTEUR MAXIMALE DES BÂTIMENTS DE FERMETTES

L'article 95.5 intitulé « Hauteur des bâtiments de fermette » du règlement de zonage numéro 206-1990 est remplacé par le texte suivant :

Article 95.5 Hauteur des bâtiments de fermette

La hauteur maximale d'un bâtiment de fermette est de 10 mètres.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Jocelyn Breault Maire	Louise Sisla Héroux Directrice générale adjointe

28. ADOPTION RÈGLEMENT 494-2012-AUTORISER USAGE SERVICES ÉDUCATIFS DANS ZONE 825

RÈGLEMENT NUMÉRO 494-2012
modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990
afin d'autoriser l'usage « services éducatifs » dans la zone 825.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 206-1990 est adopté depuis le 21 avril 1990 sur le territoire de la Paroisse de Saint-Côme;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs et du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entérine les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné conformément à au Code municipal du Québec LRQ c. C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de modification au règlement de zonage prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LRQ c. A-19.1 est respectée;

112-2012 **EN CONSÉQUENCE,** les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES

Le règlement de zonage numéro 206-1990 est modifié à l'annexe « B » intitulée « Grille des usages et des normes », par l'ajout d'un « x » vis-à-vis l'usage 2130 « Services éducatifs » de la grille de la zone 825, de manière à ce qu'il y soit autorisé.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Jocelyn Breault Maire	Louise Sisla Héroux Directrice générale adjointe

29. PROLONGEMENT RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR RUE RAYMOND

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer les contrats pour la fourniture des matériaux nécessaires au prolongement du réseau d'égout secteur rue Raymond;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

113-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de la firme ST-GERMAIN ÉGOUT & AQUEDUC soit retenue pour la fourniture de regards d'égout au montant de 81 856,24$ taxes incluses ainsi que pour la fourniture de pièces et matériaux pour conduites d'égout sanitaire au montant de 120 613,27$ taxes incluses.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

114-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que, pour l'exécution des travaux de prolongement du réseau d'égout, la soumission de FOSSES SEPTIQUES St-Côme pour la location d'une excavatrice avec opérateur au montant de 62 886,60$ taxes incluses soit retenue.

Adopté

30. PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

115-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action conforme aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du Programme Climat municipalité et que la directrice générale soit par la présente autorisée à signer tout document relatif au Programme Climat municipalité.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

116-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Sébastien Léonard de la firme ZEROCO2 soit délégué pour gérer les différentes demandes d'autorisation liées à la demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adopté

31. POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Considérant que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme, veut se doter : *d'une politique familiale (PFM)*

Considérant qu'en adoptant *une PFM*, la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme, veut améliorer la qualité de vie des familles sur son territoire ;

Considérant l'importance que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir;

117-2012 Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Côme, autorise Mme Alice Riopel,la directrice générale ou Louise Sisla Héroux, directrice générale adjointe à présenter une demande de subvention pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme, auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour *l'élaboration d'une Politique Familiale Municipale ainsi que la mise à jour de cette politique;*

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Côme autorise Mme Alice Riopel la directrice générale ou Louise Sisla Héroux, directrice générale adjointe, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;

Que le conseil municipal désigne madame la conseillère Mélanie Marion comme conseillère au poste de responsable des questions familiales.

Que la Paroisse de Saint-Côme transmette une demande à la MRC de Matawinie afin qu'elle puisse exécuter la coordination des travaux D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE d'un regroupement de municipalités et du plan d'action de la MRC en faveur des familles.

Que la Paroisse de Saint-Côme transmette une demande à la MRC de Matawinie afin qu'elle puisse exécuter la coordination des travaux de MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE d'un regroupement de municipalités et du plan d'action de la MRC en faveur des familles.

Adopté

LOISIR & CULTURE

32. FESTIVAL MA RIVIÈRE EN CHANSON-DEMANDE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LEUR 10ÈME ANNIVERSAIRE

Cette demande est mise à l'étude et les membres du conseil prendront une décision à la tenue d'une prochaine séance du conseil.

33. PROJET SYMPHONIA LANAUDIERE

Cette demande est mise à l'étude et les membres du conseil prendront une décision à la tenue d'une prochaine séance du conseil.

DIVERS

34. AUTORISATION ACHATS

NIL

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de question ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

36. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

118-2012 Il est présentement 22h17 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Line Richard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Jocelyn Breault	**Louise Sisla Héroux**
Maire	**Directrice générale adjointe**